



Bulletin Dentaide – Octobre 2021

Vous êtes nouvellement diplômé* ? Toutes nos félicitations !

Pour souligner cet événement, Dentaide vous offre **20 % de rabais sur les frais d'adhésion** à son programme !

Pour en profiter et en savoir plus, communiquez avec nous dès maintenant au 514 284-1985 | 1 800 361-5305, option 1 ou cliquez [ici](#).

Dentaide : un seul centre d'appels pour toute question reliée aux 10 assureurs adhérant à Dentaide.

Que ce soit pour une annulation, une correction ou une recherche de paiement, nous vous rappelons que nos conseillers sont là pour vous ; ils vous répondront rapidement, efficacement et sans attente téléphonique.

Sensibilisation aux demandes d'annulations fréquentes

Dans le but d'améliorer l'efficacité administrative des cliniques et de renforcer l'autonomie de la pratique des dentistes, Dentaide procède à une analyse de demandes de réclamations. En effet, sur une base trimestrielle, des avis vous seront envoyés afin de vous indiquer **le pourcentage d'annulations faites dans votre clinique, en comparaison avec celui de l'ensemble des cliniques dentaires**, pour la période visée. Vous pourrez ainsi comparer la performance de votre clinique par rapport à la moyenne, un outil qui peut être utile dans l'optimisation de vos opérations et gestion de personnel.

Surveillez votre boîte aux lettres dans la semaine du 25 octobre 2021, pour le prochain envoi.

Pour qu'une réclamation soit payée par Dentaide, elle doit remplir les conditions suivantes :

- Le dentiste doit être membre de Dentaide ;
- L'assureur du patient doit être adhérent de Dentaide ;
- Au moment de la transmission, le dentiste doit recevoir un détail de prestations comportant un numéro de confirmation **ET** un montant remboursé.

Votre patient souhaite connaître le montant qui sera remboursé par son assureur pour des soins futurs ?

- La seule et unique façon de connaître le montant du remboursement c'est d'**envoyer une demande de plan de traitement**.
- Une réclamation électronique ne devrait jamais être transmise à la compagnie d'assurance dans le seul but de connaître le montant remboursé.

Appelez-nous au 514 284-1985 | 1 800 361-5305, option 1

**Tel que stipulé dans le contrat de service du programme Dentaide, un dentiste est considéré comme « nouvellement diplômé » jusqu'au 1^{er} juillet de l'année suivant la remise de son diplôme.*

Un seul point de contact pour vous servir :

Centre Dentaide 514 284.1985 | 1 800 361.5305 option 1
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h

« Prenez soin
de vos patients,
Dentaide prend soin
de vous »